

# Plan Logement du gouvernement, Les conséquences en Corse

## Le PTZ 2018

Le PTZ dans le cadre d'un crédit immobilier est prolongé pour quatre ans mais avec certaines restrictions.

Les achats de logements neufs et dans l'ancien avec travaux ne seront plus éligibles dans toutes les zones

### Les logements neufs :

Pour l'achat d'un logement neuf, l'aide est conservée dans les zones les plus tendues

En Corse,

les zones A:

Ajaccio Porto Vecchio Bonifacio

les zones B1:

l'agglomération Bastiaise, une partie des communes du littoral de la plaine et de Balagne

Pour les zones B2 qui concernent toutes les autres communes, une période de transition est mise place, le PTZ avec un crédit immobilier restera éligible en 2018, avant d'être exclue à partir de 2019.

Dans l'ancien avec travaux (les travaux devant représenter un montant au moins égal à 25 % du coût total de l'opération), le PTZ restera accordé uniquement dans les zones B2 mais ne le sera plus dans les zones A, et B1.

Ainsi, vous ne pourrez plus bénéficier du PTZ dès 2018, si vous cherchez à acheter en Corse un logement à rénover, dans les zones les plus tendues A, et B1.

Votre crédit immobilier ne pourra pas bénéficier d'un prêt à taux zéro

**Concernant le Dispositif de la Loi Pinel il est également**

recentré sur les zones A et B1, donc il faut rester vigilant à l'éligibilité de la commune